

BURKINA FASO

MINISTERE DE LA SANTE

CABINET

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice



Arrêté N°2004 /MS/SG
Portant création d'un Comité de
Pilotage du Programme Régional de
Traitement Accéléré (TAP)

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2002-204/PRES du 6 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004, portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le décret n° 2002-255/PRES/PM du 18 juillet 2002, portant attributions des membres du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le décret n° 2002-254/PF/PM/SGG-CM du 17 juillet 2002, portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu le décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur des Etudes et de la Planification :

ARRETE

Article 1 : Il est créé un Comité de Pilotage du Programme Régional de Traitement Accéléré (TAP).

Article 2 : Le Comité de Pilotage du Programme Régional de Traitement Accéléré (TAP) est chargé de :

- Apporter un appui au Comité Ministériel de Lutte contre le Sida (CMLS) et au Programme d'Appui au Développement Sanitaire (PADS) chargés de l'exécution du TAP,
- Suivre la mise en œuvre du Programme,
- Examiner les plans d'action annuels des ONGs et Associations,
- Approuver les documents de base du Programme (manuel d'exécution, manuel de procédure de gestion administrative et financière, accord de convention de financement ONGs/Associations Ministère de la Santé) etc.,
- Elaborer et soumettre les rapports de l'état d'avancement de la mise en œuvre du TAP au Comité Directeur du PADS.

Article 3 : Le Comité de Pilotage du Programme est composé comme suit :

Président : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé

Vice-Président : le Secrétaire Permanent du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST (SP/CNLS),

1^{er} Rapporteur : Le Coordonnateur du Comité Ministériel de Lutte contre le Sida (CMLS),

2^e Rapporteur : le Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Programme d'Appui au Développement Sanitaire (PADS).

Membres :

- Le Directeur des Etudes et de la Planification (DEP) du Ministère de la Santé,
- Le Directeur Général de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires (DGPML),
- Le Directeur de la Santé de la Famille (DSF),
- Le Directeur Général de la Centrale d'Achats des Médicaments Essentiels et Génériques (CAMEG),
- Le Point focal PADS/DEP-Santé,
- Le Spécialiste chargé du Programme de prise en charge médicale des PvVIH du CMLS santé,
- Le Chargé du Suivi-évaluation du Comité Ministériel de Lutte contre le Sida (CMLS),
- Un représentant de The Empowerment and Treatment International (AIDS),
- Un représentant du Centre Médical Saint Camille,
- Un représentant du Centre d'Information de Conseil et de Documentation sur le VIH/SIDA et la Tuberculose (CICDOC),
- Un représentant du Programme d'Appui au Monde Associatif et Communautaire (PAMAC).

Observateurs :

- Un représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS),
- Un représentant de ONUSIDA.

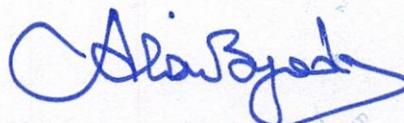
Article 4 : Le Comité de Suivi se réunit une fois par trimestre sur convocation de son Président et chaque fois que de besoin.

Article 5 : Le Comité de Suivi du Programme Régional de Traitement Accéléré (TAP) soumet les rapports de ses travaux au Comité Directeur du PADS après chaque rencontre.

- Article 6** : Le Comité de Suivi du Programme Régional de Traitement Accéléré (TAP) peut faire appel à toute personne physique ou morale en cas de besoin.
- Article 7** : Les frais de fonctionnement du comité de pilotage du TAP sont à la charge du programme
- Article 8** : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé est chargé de l'application du présent Arrêté.
- Article 9** : Le présent Arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 23 SEP 2004

Le Ministre de la Santé



Bédouma Alain YODA
Officier de l'Ordre National

Ampliations :

- Présidence du Faso
- MFB
- SG
- SP/CNLS
- Toutes Directions Centrales
- DS/DRS
- Tous Services Rattachés
- CAMEG
- ONGs/Associations
- Journal Officiel
- Archives/chronos